

Yvelines : qui a déposé les pneus dans la forêt de Juziers ?



Juziers, vendredi matin. La découverte d'un dépôt sauvage de 500 pneus a été faite jeudi matin par un policier municipal. LP/MG.



500 pneus usagers ont été jetés le long d'un chemin de randonnée. La mairie de Juziers, qui va payer les frais d'enlèvement, a porté plainte.

C'est le policier municipal de Juziers qui a fait la triste découverte jeudi matin, lors de sa ronde quotidienne dans la forêt : des pneus, des tas de pneus usagés partout, le long d'un chemin proche de la route. Il y en aurait près de 500, étalés sur une cinquantaine de mètres, de part et d'autres du chemin de grande randonnée GR 2, qui traverse le département depuis Paris. Philippe Ferrand, le maire (sans étiquette) de Juziers, sur le territoire de laquelle est située la forêt, a aussitôt décidé de porter plainte au commissariat de Montigny-Lez-Tours après la découverte de ce dépôt.

de mantes-la-jolie après la découverte de ce dépôt sauvage.

Ce massif est déjà malheureusement régulièrement pollué par les gravats laissés là par des entrepreneurs peu scrupuleux ou les déchets divers des particuliers. On y trouve des parpaings, des matelas, des végétaux ou, quelques fois, des pare-brise. Mais cette fois, la découverte a surpris tout le monde par son ampleur exceptionnelle. « J'en avais les larmes aux yeux, j'ai failli en pleurer », confie un cadre de la mairie de cette commune de 3 800 habitants. « C'est révoltant », dénonce Philippe Ferrand.

La mairie va payer les frais d'enlèvement



Le montant des frais d'enlèvement se chiffre à plusieurs milliers d'euros. L.P/M.G.

Pour l' élu, aucun doute possible : le délit est signé. Les garages font normalement appel à des entreprises spécialisées qui retirent les pneumatiques usagés pour les déposer en filière de recyclage. Le service est payé. Sauf que certains sous-traitants ne vont pas jusqu'au recyclage, de manière à facturer un service qu'ils n'effectuent pas. Ils se débarrassent alors de leur encombrant chargement où ils peuvent, souvent dans la nature. La plainte déposée au commissariat vise donc à retrouver l'entrepreneur à la fois pollueur et escroc.

Un barrage va être posé à l'entrée du chemin

Dans le même temps, la mairie de Juziers est confrontée à un autre problème qui s'apparente à une double peine : c'est à elle de faire retirer les pneus, à ses frais. Et ce ne sera pas pour tout de suite... « Nous avons cherché les spécialistes qui pourraient s'en occuper mais ce sont les vacances et leur planning est complet », indique Philippe Ferrand. Les premières disponibilités arrivent... en octobre. La facture devrait s'élever à plusieurs milliers d'euros. Quant aux services de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, ils ne peuvent pas intervenir car la mission ne relève pas de leurs compétences.

En attendant, le maire de Juziers a trouvé une solution radicale pour éviter que ce genre de comportement ne se répète : une barrière va être installée à l'entrée du chemin. Là aussi aux frais de la commune. Et tant pis si ça gêne les promeneurs.

Mehdi Gherdane

Yvelines dépôt sauvage pneus
 incivilités Forêt
 décharge sauvage



Alexandre Benalla, mis en cause pour violences.

Terrorisme : vers une nouvelle hausse de la « taxe

Moscovici s/s costumes de

Powered by

Recommended by